



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des installations classées
pour la protection de
l'environnement

Annexe I : Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

N°15679*04

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1. Intitulé du projet

EXTENSION DE L'ELEVAGE DE VACHES LAITIÈRES

2. Identification du demandeur (remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)

1.1 **Personne physique** (vous êtes un particulier) :Madame Monsieur

Nom, prénom

1.2 **.b Personne morale** (vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :Dénomination ou
raison sociale

GAEC BEROT

N° SIRET

344 189 931 00019

Forme juridique

GAEC

Qualité du
signataire

Associés gérants du GAEC

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L. 311-5 du code des relations entre le public et l'administration :

Dans l'hypothèse où ces données seraient mises en ligne, je souhaite, en tant que personne physique, qu'elles soient anonymisées :

2.2 Coordonnées (adresse du domicile ou du siège social)

N° de téléphone

06 14 02 57 30

Adresse électronique

Berot50@orange.fr

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP

N°28, Le Mont

Code postal

50 700

Commune HUBERVILLE

Si le demandeur réside à l'étranger

Pays

Province/Région

2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté Madame Monsieur

Nom, prénom

BEROT Marie Antoinette

Société

Service

Fonction associée gérante

Adresse

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP

N°28 le Mont

Code postal

50 700

Commune HUBERVILLE

N° de téléphone

~~06 72 77 33 02 xx~~

Adresse électronique

leptitmaxine50@icloud.com

3. Informations générales sur l'installation projetée

3.1 Adresse de l'installation

N° voie

Type de voie

Nom de la voie

Lieu-dit ou BP

N°28 le Mont

Code postal

50 700

Commune HUBERVILLE

3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ?

Oui Non

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ?

Oui Non

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée :

4. Informations sur le projet

4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction

La demande d'enregistrement au titre des ICPE élevage concerne le GAEC Bérot à Huberville, représenté par M. et Mme Gilbert BEROT et leurs fils MM. Arnaud et Nicolas BEROT. Le siège social du GAEC est situé sur la commune d'Huberville au n°28 « le Mont ». Le GAEC Bérot fait valoir un élevage de vaches laitières associé à un atelier de bovins à l'engraissement sur une SAU de 233.6. Les activités d'élevage de bovins lait et bovins viande sont actuellement titulaires d'un récépissé de déclaration en date du 25 novembre 2015 pour 145 vaches laitières et 110 bovins à l'engraissement. Les installations d'élevage sont regroupées sur le siège d'exploitation situé sur la commune d'Huberville au lieu-dit « Ferme du Repos ».

Par la présente demande d'enregistrement, les exploitants sollicitent l'enregistrement pour l'exploitation d'un élevage de 260 vaches laitières et leur suite. L'objectif de production laitière du GAEC est de 2 250 000 litres de lait livrés par an. Parallèlement, ils déclarent l'exploitation d'un élevage de 192 bovins à l'engraissement constitués de 170 taurillons, 12 génisses à viande et 10 vaches de réforme à l'engrais.

Au stade projet, les effectifs de bovins seront portés à 260 vaches laitières, 195 génisses laitières et 192 bovins à l'engraissement de type taurillons, génisses à viande et vaches de réforme. Avec un effectif sollicité de plus de 150 vaches laitières, l'élevage laitier du demandeur relèvera de la rubrique ICPE n°2101-2b) soumise au régime de l'enregistrement. Avec un effectif sollicité de moins de 400 bovins à l'engraissement, l'établissement d'élevage de bovins à l'engraissement du demandeur relèvera de la rubrique ICPE n°2101-1c) soumise au régime de la déclaration. Les dépôts de paille et foin dans les hangars H1 et H2, d'une capacité maximale de 4150 m3, relèveront de la rubrique ICPE n°1530.2.) soumise à déclaration.

L'ensemble des bovins lait et bovins viande sera logé sur le site d'élevage de la Ferme du Repos. Le projet d'extension de l'élevage de vaches laitières ne s'accompagnera d'aucune nouvelle construction, ni modification dans le fonctionnement des installations existantes : ces dernières seront en effet adaptées à l'effectif sollicité, notamment la salle de traite.

* le Bloc de stabulations 1 pour les vaches laitières :

150 vaches laitières en production seront élevées dans la stabulation B1 aménagée en logettes avec exercices bétonnés couverts. Les lisiers raclés plus de 5 fois par jour sur les exercices bétonnés couverts seront dirigés vers la fosse à lisier n°1 à l'extrémité sud de 585 m3 utiles. Les vaches seront traitées au niveau de la salle de traite existante équipée de 2 x 16 postes en traite arrière double équipement. Les eaux vertes et blanches issues de la salle de traite et de la laiterie sont dirigées vers la fosse sous caillebotis 1, sous-jacente au parc d'attente de 284 m3 utiles.

60 vaches laitières productives seront élevées dans la stabulation B2 équipée de logettes (2 rangées) avec exercices bétonnés couverts. Les fumiers mous à compacts raclés plus 5 fois par jour sur les exercices bétonnés seront stockés dans la fumière couverte à l'extrémité sud de 260 m². Les vaches seront traitées au niveau de la salle de traite localisée à l'extrémité nord.

Les vaches tarées seront élevées dans la stabulation B3 aménagée sur litière paillée avec exercice bétonné couvert ; la litière accumulée, régulièrement paillée et stockée plus de 2 mois sous les animaux, sera déposée à chaque curage en tas au champ. Le fumier mou à compact raclé sur litière foie par jour sur le couloir d'alimentation sera déposé dans la fumière couverte à l'extrémité sud de 260 m².

* les nurseries B4, B5, B6

Les veaux mâles et femelles au démarrage continueront à être élevés dans la nursery B4 constituée de 14 cases individuelles paillées. La litière paillée plusieurs fois par semaine et curée entre chaque veau sera déposée dans la fumière couverte.

Les veaux mâles et femelles seront ensuite élevés jusqu'à 3 mois dans la seconde nursery B5 contiguë à la première. Les veaux d'élevage y sont élevés dans les 4 cases collectives de 12 places, aménagées sur litière accumulée intégrale. La litière accumulée régulièrement paillée et stockée plus de 2 mois sous les animaux sera déposée à chaque curage en tas au champ.

Les veaux mâles et femelles seront ensuite élevés de 3 à 7 mois dans la 3ème nursery B6, ils y seront conduits en cases collectives (6 cases de 12 veaux) sur litière accumulée avec trottoir béton. La litière accumulée régulièrement paillée et stockée plus de 2 mois sous les animaux sera déposée à chaque curage en tas au champ.

* le Bloc de stabulations 2 pour les génisses laitières et bovins viande :

30 génisses laitières de 1-2 ans, 30 génisses de plus de 2 ans, 4 génisses à viande 1-2 ans et 4 génisses à viande > 2 ans seront élevées dans la stabulation B7 aménagée en cases collectives sur litière paillée avec couloir d'alimentation bétonné. Le fumier mou à compact raclé au godet 3 fois par semaine sur l'exercice bétonné sera déposé dans la fumière couverte de 260 m² ou la fosse 1. La litière accumulée régulièrement paillée et stockée plus de 2 mois sous les animaux sera déposée à chaque curage en tas au champ. Les 10 vaches de réforme à l'engrais seront élevées dans la stabulation B8, dans la continuité de B7, aménagée en cases collectives sur litière paillée avec couloir d'alimentation bétonné. Le fumier mou à compact raclé au godet 3 fois par semaine sur l'exercice bétonné sera déposé dans la fumière couverte de 260 m² ou la fosse 1. La litière accumulée régulièrement paillée et stockée plus de 2 mois sous les animaux sera déposée à chaque curage en tas au champ.

40 génisses laitières de 6 mois à 1 an seront élevées dans la stabulation B9 aménagée en cases collectives sur litière accumulée avec trottoir béton autonettoyant. La litière accumulée régulièrement paillée et stockée plus de 2 mois sous les animaux sera déposée à chaque curage en tas au champ. 45 génisses laitières de 1-2 ans seront élevées dans la stabulation B10 aménagée en cases collectives sur litière accumulée avec trottoir béton autonettoyant. La litière accumulée régulièrement paillée et stockée plus de 2 mois sous les animaux sera déposée à chaque curage en tas au champ.

34 taurillons < 1 an et 85 taurillons 1-2 ans seront élevés dans la stabulation B11 aménagée en cases collectives sur litière accumulée avec trottoir béton. La litière accumulée régulièrement paillée et stockée plus de 2 mois sous les animaux sera déposée à chaque curage en tas au champ.

Pour pallier l'insuffisance de la fumière couverte, l'exploitant prévoit le transfert de fumier (65%) vers la fosse 1. La fosse 1 et la FSCI sont raccordées à la fosse géomembrane de 3688 m3 utiles au moyen de canalisations et de pompe. Les ouvrages de stockage d'effluents existants seront adaptés aux effectifs projetés et conformes aux 4 mois réglementaires.

Dans le cadre du présent projet, l'exploitant ne sollicite aucun aménagement aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n°2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet de plan d'épandage montre une surface épandable maximale de 180.1 hectares, constitué des surfaces exploitées par le demandeur sur les communes d'Ecausseville, Eroudeville, Huberville, Le Ham, Montebourg, Saint Cyr, Saint Germain de Tournebut, Sortosville et Valognes. Ces surfaces seront suffisantes pour absorber les flux d'azote et phosphore contenus dans les déjections animales de l'exploitation au stade projet.

4.4 Installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA) :

Votre projet est-il soumis à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation IOTA ?

Oui Non

Si oui :

- la connexité de ces IOTA les rend-elle nécessaires à l'installation classée ?

Oui Non

- la proximité de ces IOTA avec l'installation classée est-elle de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients ?

Oui Non

- indiquez la (ou les) rubrique(s) concernée(s) :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA)	Régime
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau : déclaration	Forage sur la site d'exploitation Débit nominal de la pompe : 7 m ³ /h Profondeur : 62 mètres	Déclaration
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : - supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation) - supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha. (Déclaration)	L'emprise des installations d'élevage existantes s'étend sur 2.62 ha dans le BV du Merderet Pas d'extension des surfaces imperméabilisées dans le cadre du projet Projet classé	Déclaration
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant de > 10 000 m ³ / an	Prélèvements : 13 165 m ³ d'eau souterraine par an dans le forage Projet classé	Déclaration

5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel, sous réserve des aménagements demandés au point 5.2. Ce document devra également permettre de justifier que votre installation soumise à déclaration connexe à votre activité principale fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.

Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).

Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui Non

Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.

Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.

6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/linformation-environnementale#e2>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'élevage du GAEC se trouve bien en retrait des périmètres de la ZNIEFF 2 des marais du Cotentin et du Bessin. Quelques parcelles du plan d'épandage chevauchent la ZNIEFF 2 des marais du Cotentin et du Bessin au niveau des marais du Merderet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Douve et ses affluents sont couverts par un projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope PPE 250011 pris pour la protection d'espèces piscicoles et la préservation des marais du Cotentin d'intérêt écologique majeur. Le projet du demandeur ne prévoit aucun aménagement ou intervention dans le bassin hydrographique, plus particulièrement dans le Merderet, susceptible de rompre les continuités écologiques.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs communes du plan d'épandage sont incluses dans le parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la Ferme du Repos se trouve hors des zones humides identifiées par la DREAL de Normandie sur l'aire d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'élevage du GAEC se trouve en dehors des périmètres de protection des captages locaux servant à l'alimentation en eau potable. La partie nord de l'îlot 19 chevauche le périmètre de protection rapproché du captage AEP de Coutre à Valognes, conformément à l'arrêté de DUP, la surface est exclue à l'épandage du lisier.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	natura 2000 des marais du Cotentin et du Bessin au titre des directives habitats et oiseaux
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

7. Effets notables que le projet, y compris les éventuels travaux de démolition, est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

7.1 Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC ¹	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	alimentation en eau de l'élevage à partir du forage présent sur le site : prélèvement pour le fonctionnement de l'élevage de 13165 m3/an au stade projet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de terrassement dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu Naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de pollution du bassin hydrographique du Merderet à proximité du site d'élevage par fuite d'effluents liquides ; risque d'eutrophisation des milieux aquatiques et humides au contact des surfaces agricoles pouvant détériorer la qualité écologiques des eaux superficielles et porter atteinte à la biodiversité des zones humides d'intérêt patrimonial
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de détérioration de l'état écologique du site natura 2000 des marais du Cotentin lié à la gestion des effluents d'élevage site natura 2000 préservés par les mesures adoptées en matière de gestion et d'épandage des déjections animales produites par l'élevage. Sur les îlots du GAEC qui chevauchent le site natura 2000 des marais du Cotentin, les conditions d'exploitation adaptées seront de nature à préserver la qualité biologique des habitats naturels et les espèces piscicoles d'intérêt communautaire qu'ils renferment. (se reporter à l'étude d'incidence natura 2000)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de détérioration de l'état écologique de la ZNIEFF 2 marais du Cotentin et du Bessin lié à la gestion des effluents d'élevage Les zones naturelles seront préservées par les mesures adoptées en matière de gestion et d'épandage des déjections animales produites par l'élevage. (se reporter au document technique)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de nouvelle construction
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	risques de type incendie et fuite accidentelle de produits dangereux dans l'environnement maîtrisés par les mesures mises en œuvre par l'exploitant dans le respect des prescriptions générales applicables aux installations d'élevage soumises à enregistrement
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	risques sanitaires de l'activité d'élevage maîtrisés par les mesures mises en œuvre par l'exploitant dans le respect des prescriptions générales applicables aux installations d'élevage soumises à enregistrement
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	camion de ramassage du lait tous les 2 jours, camion d'enlèvement des bovins à l'engraissement, engins agricoles pour les opérations d'affouragement, récolte de fourrages, épandage d'effluents
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les sources de bruits seront les suivantes : équipements mécaniques, bruits générés par les animaux, installations de traite. Les bruits générés sur l'élevage seront occasionnels et de courte durée, ils seront fortement atténués par la distance, la conception des installations et les plantations périphériques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources d'odeurs seront les suivantes : les animaux eux-mêmes, les déjections animales (au stockage, reprise avant épandage et opérations d'épandage). Les émissions d'odeurs des installations d'élevage seront atténuées par la distance entre les ouvrages de stockage et les habitations voisines et les obstacles physiques intercalés (haies bocagères).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	éclairage à l'intérieur des stabulations en période hivernale peu visible à l'extérieur en raison de la conception des bâtiments fermés, peu d'éclairage à l'extérieur des installations
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux rejets atmosphériques polluants de l'élevage seront l'ammoniac et les poussières émis au niveau des bâtiments, des ouvrages de stockage d'effluents et à l'épandage des déjections animales. Ces émissions polluantes seront maîtrisées par les mesures mises en œuvre par l'exploitant dans le respect des prescriptions générales applicables aux installations d'élevage soumises à enregistrement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de rejets d'eaux résiduaires dans l'environnement collectées en totalité dans les fosses à lisier à la capacité adaptée avant leur épandage.
	Engendre-t-il des d'effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents générés par l'élevage seront du lisier et du fumier de bovins. L'ensemble de ces effluents sera géré par épandage sur les parcelles du plan d'épandage dans le respect de la réglementation.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets vétérinaires sont collectés et repris par le vétérinaire dans le cadre d'opérations de collecte. Les bidons vides de produits dangereux sont repris par le fournisseur, bâches à silo usagées collectées par une filière spécifique, DIB évacués vers la déchetterie locale
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de nouvelle construction
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences du projet, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7.4 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

8. Usage futur

Pour les sites nouveaux, veuillez indiquer votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme [5° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement].

9. Commentaires libres

10. Engagement du demandeur

A HUBERVILLE

Fait à HUBERVILLE, le 28-10-2023

Mme Marie-Antoinette BEROT	M. Gilbert BEROT	M. Arnaud BEROT	M. Nicolas BEROT
			